

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. BRUNO GENZANA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
5 Avril 2019**

OBJET : Acquisition d'un bien situé 13 avenue Frédéric Chevillon à Plan-de-Cuques en vue d'y installer une Maison du Bel Age.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition d'un bien situé 13 avenue F. Chevillon à Plan-de-Cuques destiné à l'installation d'une Maison du Bel Age, au prix de 400 000 € sous réserve d'un avis conforme du Domaine sur cette valeur,
- d'autoriser la signature d'un compromis sous la condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition correspondant ainsi que de tous les documents se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 400 000 € sous réserve de l'avis du Domaine, et des frais annexes non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée